

AXA SELECTION DIVERSIFIE ISR

Classe d'actions : Capitalisation EUR (ISIN : FR0013417466)

Compartiment de la SICAV AXA SELECTION gérée par ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA)

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment fait l'objet d'une gestion active et a pour objectif de proposer une allocation flexible du portefeuille entre classes d'actifs (Actions et Taux) sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans via une sélection d'OPCVM et de FIA gérés activement et passivement et bénéficiant du label public d'Etat ISR pour au moins 90% d'entre eux. La réalisation de cet objectif sera recherchée notamment afin d'apporter des solutions aux enjeux de l'investissement socialement responsable.

Du fait de son Objectif de gestion et de la Stratégie d'investissement poursuivie, il ne peut être choisi d'indice de référence pertinent pour ce Compartiment.

La gestion du risque de ce Compartiment se fera via une allocation flexible entre la poche actions et la poche obligataire.

La sélection discrétionnaire d'OPCVM et de FIA est la principale source de valeur ajoutée d'ARCHITAS France dans le cadre de la gestion de Compartiments dont l'Objectif de gestion a été défini préalablement. Elle repose sur le choix d'une pluralité de gestionnaires ainsi que sur l'identification de multiples stratégies d'investissements liées à l'ISR (critères extra-financiers) dans l'ensemble des classes d'actifs actions et taux.

Cette sélection discrétionnaire se fonde sur un processus en trois étapes mené par la société de gestion : (i) une étape d'identification des OPCVM et FIA correspondant à l'Objectif de gestion et donc notamment via l'identification de sous-jacents ayant le label d'Etat ISR pour au moins 90% d'entre eux, (ii) une étape d'analyse quantitative et qualitative des sous-jacents et (iii) la sélection des sous-jacents issus des deux premières étapes afin de constituer un portefeuille conforme à l'Objectif de gestion.

Le Label ISR favorise l'investissement dans des sociétés qui respectent de hauts standards notamment en matière de protection de

l'environnement, d'éthique des affaires, de protection des salariés et de lutte contre les discriminations.

La stratégie ISR appliquée à la sélection des OPCVM et FIA pourra différer de celle mise en place au niveau de ces sous-jacents sélectionnés, de ce fait, la sélection d'OPCVM et FIA ISR peut générer une absence de cohérence des politiques ISR parmi les sous-jacents.

Le Compartiment peut investir sur toutes les zones géographiques : Europe, USA, Asie et pays émergents. La poche exposée à des fonds actions sera comprise entre 50 et 110 % de l'actif net et la poche exposée à des fonds obligataires entre 0 et 50%.

Le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 110% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA.

Le Compartiment pourra également s'exposer dans la limite de 30% de son actif en parts ou actions de FIA français ou étrangers respectant les 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et financier.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Affectation des revenus : Capitalisation. Le coût des opérations de portefeuille est financé sur les actifs du fonds, en sus des frais visés dans la partie « Frais » du présent document.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats:

Les ordres de souscription et de rachat sont reçus par le dépositaire chaque jour avant 10h30 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée quotidiennement sur les cours de clôture du jour.

Fréquence de valorisation : Quotidienne.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : Risque lié à l'investissement dans des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5.50 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2.02 %*
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés par l'investisseur peuvent être inférieurs.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

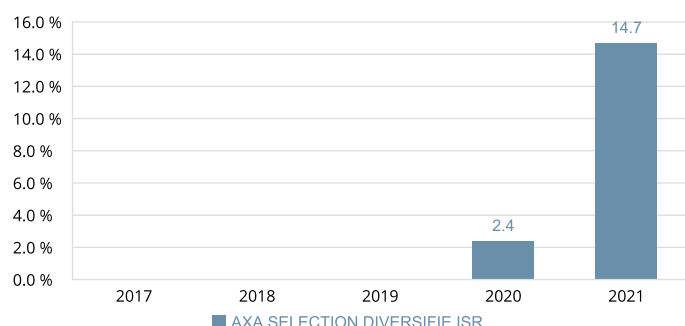
* Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2021.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance ;
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de ce Compartiment disponible sur demande à l'adresse électronique suivante : serviceclients.france@architas.com

Performances passées



Date de création de l'OPCVM : 2019

Date de création de l'action : 03/09/2019

Devise de référence : EUR

Indicateur de référence : Néant

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances prend en compte l'ensemble des frais et commissions.

Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en Euros

Informations pratiques

Dépositaire : Dépositaire : BNP Paribas, S.A. (Société Anonyme) 16 boulevard des Italiens 75009 Paris France. Adresse postale : Grands Moulins de Pantin 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin France

Informations supplémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations concernant ce fonds (notamment le prospectus, le rapport annuel ou semestriel et la valeur liquidative) sur simple demande adressée par courrier à ARCHITAS France Immeuble JAVA - 61 Rue Mstislav ROSTROPOVITCH 75832 Paris Cedex 17, France ou par mail à serviceclients.france@architas.com.

Fiscalité : La SICAV est soumise au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité : La responsabilité d'ARCHITAS France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Détails de la politique de rémunération de la société de gestion : ARCHITAS France a adopté une politique de rémunération visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, en cohérence avec le profil de risque de la SICAV. La politique de rémunération vise les fonctions clés susceptibles d'influer sur le niveau de risque de la SICAV, afin de limiter toute prise de risque excessive ou décorrélée du niveau de risque accepté par les porteurs.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Architas France : <https://fr.architas.com>. Ainsi, ARCHITAS France a défini des critères, quantitatifs et qualitatifs, précis permettant d'évaluer la performance des équipes tout en garantissant une réintégration du risque.